GROUPE VINGT SIX

EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT LÉGAL ET CONTRACTUEL
RESSOURCES HUMAINES / PAIE
INFORMATIQUE DE GESTION

Association
Mission Locale des Portes de Provence

Maison des Services Publics

1 Rue Saint Martin
26200 Montélimar

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Cabinet Bernard, 233 Rue Marie Curie, P.A. de l'Etang, 26780 Châteauneuf Du Rhône • Tél. 04 75 01 38 19 • Fax 04 75 53 46 09
montelimar@groupevingtsix.com • wwww.groupevingtsix.com
EURL au capital de 15 244,90€ • 418 146 585 RCS Romans • APE 6920Z
Société d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

Association Mission Locale des Portes de Provence

26200 Montélimar

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de l'association Mission Locale des Portes de Provence

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Mission Locale des Portes de Provence relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels concernant :

Litiges en cours

Il a été maintenu une provision de 7.000 euros concernant un dernier litige prud'homal.
Les autres provisions devenues sans objet ont été reprises et intégrées dans le compte de résultat à hauteur de 43.236 euros au niveau des produits d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- les provisions pour risques et charges (104.237 euros),
- les fonds dédiés (89.748 euros),
- le dénouement des subventions à recevoir.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux adhérents de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant l'administration de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 18 avril 2018.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Châteauneuf Du Rhône, le 7 mai 2019.

Le Commissaire aux Comptes

CABINET BERNARD
Représenté par Olivier BERNARD

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

RUBRIQUES	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	6 434	6 434		499	- 499
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	375 905	37 397	338 508	363 370	- 24 862
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 359	1 359			
Autres immobilisations corporelles	90 705	58 848	31 857	37 928	- 6 071
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuile					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	600		600	600	
TOTAL (I)	**475 002**	**104 038**	**370 964**	**402 397**	**- 31 433**
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	119		119	78	41
. Personnel	11 405		11 405	2 677	8 728
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	327 120		327 120	183 690	143 430
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	374 832		374 832	405 214	- 30 382
Charges constatées d'avance	6 456		6 456	9 326	- 2 870
TOTAL (II)	**719 931**		**719 931**	**600 984**	**118 947**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	**1 194 933**	**104 038**	**1 090 896**	**1 003 381**	**87 515**

Cabinet BERNARD Commissaire Aux Comptes

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

RUBRIQUES	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	49 876	49 876	
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves	177 409	177 409	
. Report à nouveau	-49 912	-57 453	7 541
. Résultat de l'exercice	47 065	7 541	39 524
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	**224 438**	**177 373**	**47 065**
Provisions pour risques et charges	104 237	129 057	- 24 820
TOTAL (II)	**104 237**	**129 057**	**- 24 820**
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement	89 748	88 542	1 206
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)	**89 748**	**88 542**	**1 206**
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	367 093	404 001	- 36 908
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	30 888	37 785	- 6 897
Autres	170 648	166 623	4 025
Produits constatés d'avance	103 844		103 844
TOTAL (IV)	**672 472**	**608 409**	**64 063**
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	**1 090 896**	**1 003 381**	**87 515**
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Cabinet BERNARD Commissaire Aux Comptes

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

COMPTE DE RESULTAT

(Première Partie)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	5 115		5 115		5 115	
Montants nets produits d'expl.	**5 115**		**5 115**		**5 115**	
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			991 335	999 735	- 8 400	-0,84
Dons						
Cotisations						
Legs et donations						
Produits liés à des financements réglementaires			88 542	73 375	15 167	20,67
(+) Report des ressources non utiliées des exercices antérieurs			43 236	74 892	31 656	-42,27
Reprises sur amortissements et provisions			4 151	39 821	-35 670	-89,58
Transferts de charges			8	15	- 7	-46,67
Autres produits						
Sous-total des autres produits d'exploitation			**1 127 272**	**1 187 838**	**- 60 566**	**-5,10**
Total des produits d'exploitation (I)			**1 132 387**	**1 187 838**	**- 55 451**	**-4,67**
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			247	58	189	325,86
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			**247**	**58**	**189**	**325,86**
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital				21	- 21	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)				**21**	**- 21**	**-100,00**
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			**1 132 633**	**1 187 917**	**- 55 284**	**-4,65**
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
TOTAL GENERAL			**1 132 633**	**1 187 917**	**- 55 284**	**-4,65**
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises et de matières premières						
Variation de stock marchandises et matières premières						
Autres achats non stockés			16 531	19 868	- 3 337	-16,80
Services extérieurs			55 178	70 471	- 15 293	-21,70
Autres services extérieurs			90 383	91 298	- 915	-1,00
Impôts, taxes et versements assimilés			45 310	44 879	431	0,96
Salaires et traitements			534 272	560 464	- 26 192	-4,67
Charges sociales			192 806	199 924	- 7 118	-3,56
Autres charges de personnels						
Subventions accordées par l'association						

Cabinet BERNARD Commissaire Aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT

(Deuxième Partie)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
Dotations aux amortissements	36 177	25 502	10 675	41,86
Dotations aux provisions	18 416	33 001	- 14 585	-44,20
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	89 748	88 542	1 206	1,36
Autres charges	4 415	27 851	- 23 436	-84,15
Total des charges d'exploitation (I)	1 083 236	1 161 799	- 78 563	-6,76
Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)				
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées	2 272	1 771	501	28,29
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)	2 272	1 771	501	28,29
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital		16 806	- 16 806	-100,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)		16 806	- 16 806	-100,00
Impôts sur les sociétés (V)	59		59	
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	1 085 568	1 180 376	- 94 808	-8,03
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	47 065	7 541	39 524	524,12
TOTAL GENERAL	1 132 633	1 187 917	- 55 284	-4,65
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature	9 000	9 000		
. Dons en nature				
Total	9 000	9 000	0	
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services	9 000	9 000		
. Personnel bénévole				
Total	9 000	9 000		

Cabinet BERNARD Commissaire Aux Comptes

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 090 895,80 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 47 065,48 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 06/05/2019 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Cabinet BERNARD
Commissaire
Aux Comptes

Les comptes sont établis conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivant du Plan Comptable Général 2016. Il est également fait application du Plan Comptable des associations (règlement CRC 99-01).

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables : elles sont inscrites et maintenues au passif du bilan dans les fonds associatifs sans reprise au compte de résultat.
- Les valeurs mobilières de placement sont évaluées selon la méthode du " Premier entré-Premier sorti ". Une provision est constatée si la valeur des comptes, à la clôture, est inférieure au coût d'entrée.
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : lorsqu'à l'origine de l'immobilisation, l'association a identifié un ou plusieurs éléments, chaque élément a été comptabilisé séparéement et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments a été retenu.
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Autre information importante : Indemnités de fin de carrière

La Mission Locale a doté la provision pour indemnités de fin de carrière, en 2018, de 7 702 Euros.
La provision chargée s'élève à 66 422 Euros au 31/12/2018.

La méthode de calcul tient compte de l'ancienneté, d'un âge de départ à la retraite moyen de 65 ans, d'un taux de turn over de 1,5%, de l'espérance de vie pour chaque salarié et d'un taux d'actualisation de 1,8%.
L'espérance de vie est déterminée selon la table de mortalité TV 88-90 établie par l'INSEE.

Litige en cours

En matière de litige, les provisions sont constituées pour répondre à des règles comptables de prudence et ne constituent en aucun cas une reconnaissance de dettes.

Les provisions aux 31/12/2018 couvrent les risques suivants :

- Un litige prud'homal provisionné au 31/12/2018 pour un montant de 7 000 Euros et qui se soldera en 2019.

Autre information importante : La Garantie Jeunes

Cabinet BERNARD Commissaire Aux Comptes

La convention avec l'Etat relative à la mise en oeuvre de la Garantie Jeunes contient des clauses suspensives. Afin de respecter les normes comptables qui ont été commentées par la CNCC, la convention a été comptabilisée, au vue de sa réalisation, de la manière suivante :

Montant des produits comptabilisés :

La convention 2017 a été comptabilisée pour son solde suite au contrôle du service fait soit 12 571 €.

La convention 2018 est comptabilisée à l'acte au fur et à mesure de la réalisation des objectifs :

- SAS : 121 jeunes à 1 280 € soit	154 880 €
- Sortie positives : 120 sorties positives à 320 € soit	0 €
- Total de la convention :	154 880 €

Par ailleurs, les produits acquis non utilisés en totalité au cours de l'exercice représentent 89 748 €. Ils sont inscrits en engagement à réaliser par une dotation au fonds dédiés.

Autre information importante : Reclassement comptable

Afin de respecter la nature des produits perçus par la Mission Locale concernant les appels d'offres, un reclassement comptable a été effectué sur l'exercice pour 5 115 €.

L'impact sur le compte de résultat est le suivant :
- Diminution du poste subventions : 5 115 €
- Augmentation du poste prestations de services : 5 115 €

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 475 002 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	6 434			6 434
Immobilisations corporelles	463 223	4 745		467 968
Immobilisations financières	600			600
TOTAL	**470 257**	**4 745**		**475 002**

Amortissements et provisions d'actif = 104 038 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 935	499		6 434
Immobilisations corporelles	61 926	35 678		97 604
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	**67 861**	**36 177**		**104 038**

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Cabinet BERNARD Commissaire Aux Comptes

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions, brevets	6 434	6 434	0	1 an
Amenagement des constructions	375 905	37 397	338 508	10 à 25 ans
Materiel et outillage	1 359	1 359	0	3 ans
Agencements divers	3 573	488	3 085	10 ans
Materiel de transport	25 238	19 385	5 853	5 ans
Materiel bureau & informatique	39 134	26 793	12 341	2 à 5 ans
Mobilier	22 759	12 182	10 577	5 à 10 ans
TOTAL	**474 402**	**104 038**	**370 364**	

Etat des créances = 345 699 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	600	600	
Actif circulant & charges d'avance	345 099	345 099	
TOTAL	**345 699**	**345 699**	

Produits à recevoir par postes du bilan = 11 405 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	11 405
Disponibilités	
TOTAL	**11 405**

Charges constatées d'avance = 6 456 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions = 104 237 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques & charges	129 057	18 416	43 236	104 237
Provisions pour dépréciation				
TOTAL	**129 057**	**18 416**	**43 236**	**104 237**

Fonds dédiés = 89 748 €

Fonds à engager	A l'ouverture	Ressources affectées	Utilisation en cours d'exercice	A la clôture
ETAT – Garantie Jeunes	84 499	89 748	84 499	89 748
Santé Prévention	4 043	0	4 043	0
TOTAL	**88 542**	**89 748**	**88 542**	**89 748**

Cabinet BERNARD Commissaire Aux Comptes

Etat des dettes = 672 472 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	367 093	20 320	123 388	223 386
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	30 888	30 888		
Dettes fiscales & sociales	170 645	170 645		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	3	3		
Produits constatés d'avance	103 844	103 844		
TOTAL	**672 472**	**325 699**	**123 388**	**223 386**

Charges à payer par postes du bilan = 107 136 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	178
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	8 792
Dettes fiscales & sociales	98 166
Autres dettes	
TOTAL	**107 136**

Produits constatés d'avance = 103 844 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS

Cabinet BERNARD Commissaire Aux Comptes

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle. Il est à noter que les administrateurs n'ont pas perçu de rémunération.

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 11 405 €

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Personnel produits a recevoir	*11 405*
TOTAL	**11 405**

Charges constatées d'avance = 6 456 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance	6 456
TOTAL	**6 456**

Cabinet BERNARD Commissaire Aux Comptes

Charges à payer = 107 136 €

Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	Montant
Interets courus sur emprunts	*178*
TOTAL	**178**

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs - factures non parvenues	*8 792*
TOTAL	**8 792**

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes prov. conges payes	*55 293*
Personnel charges a payer	*3 411*
Charges soc. / conges a payer	*26 626*
Charges sociales a payer	*1 706*
Etat - charges a payer	*11 130*
TOTAL	**98 166**

Produits constatés d'avance = 103 844 €

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constates d'avance	*103 844*
TOTAL	**103 844**